



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

**THEME : TRAVAUX 2.**

**OBJET :** RESTAURATION DU  
MUR DE SOUTÈNEMENT RUE  
ASPIRANT JAN.

**Etaient Présents :** DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.  
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.  
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

La rue Aspirant Jan est une des voies principales de desserte de la Cité Vauban. Elle permet l'accès des véhicules au sein du secteur sauvegardé, notamment pour les travaux.

Malgré la limitation du tonnage de toute la cité Vauban, les murs de soutènement souffrent du passage des véhicules de chantier.

Fin 2012, nous avons constaté que cette partie du mur, située à proximité de la Mairie et derrière la Poudrière et l'ancienne église des Cordeliers, en abord de monuments historiques, présentait un désordre important.

Les services techniques municipaux ont, dans l'urgence, fait étayer le mur afin de permettre de conserver la circulation sur cette voie.

La restauration de ce mur, évaluée à 30 000 € TTC, comprend :

- le décaissement à l'avant et à l'arrière du mur,
- la dépose en conservation des moellons,
- la repose des pierres avec blocage arrière au béton,
- les remblaiements et reconstruction des revêtements de chaussée,
- le rejointoiement à la chaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Organisme	Montant subventionnable	%	Montant H.T
Etat	24 120,00 € HT	20	4 824,00 €
Département des Hautes Alpes		10	2 412,00 €
Région PACA		10	2 412,00 €
Ville		60	14 472,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la restauration de ce mur.
- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 06 JUIN 2013  
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013  
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013